

Orientation d'Aménagement et de Programmation Zone 1AUX de Pech Clary

Localisation de la zone :



Contexte :

La zone est située à l'entrée est de la commune de Laroque-des-Arcs, en limite de Lamagdelaine, le long de la RD653 au lieu-dit de Pech Clary.

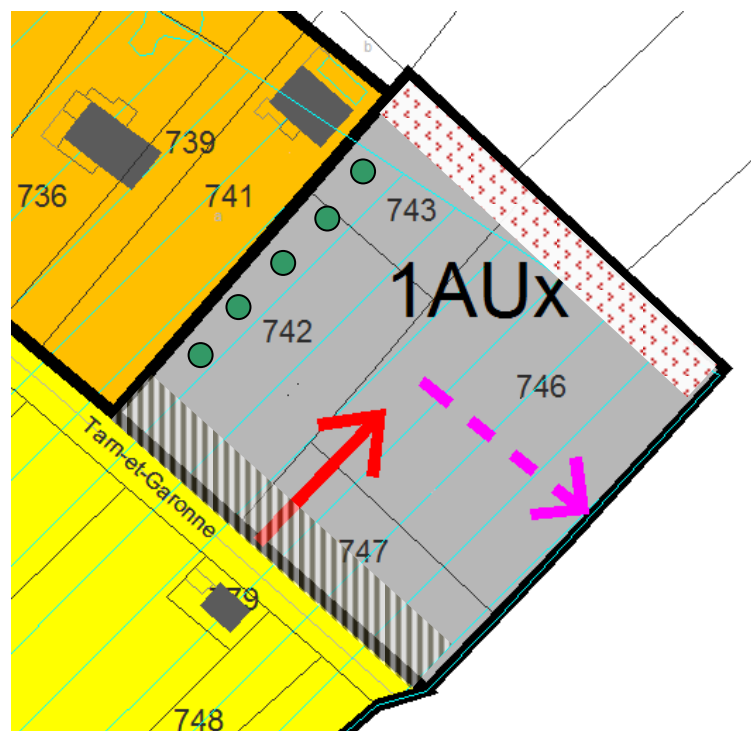
Les bâtiments voisins de la zone sont à vocation d'activité à l'est et d'habitat à l'ouest (pavillons récents).

Cette zone est située en zone bleue du PPRI.

Superficie de la zone : 0,6 hectares

Principes d'aménagement de la zone

- Aménagement par une opération d'ensemble
- Densité attendue : 4 lots au minimum
- Organisation des lots autour d'un espace public structurant qui permet l'accès aux différents lots
- Dispositions d'urbanisme applicables : règlement du PLU et règlement du PPRI
- Destination de la zone : activités économiques
- Aménagement d'un espace à conteneur de déchets sur chacun des lots



- Accès unique pour l'ensemble de la zone depuis la RD653
- Accès à la zone d'activité de Lamagdelaine pour relier à terme les 2 zones
- Espace tampon (haie, ...) pour faire une transition avec les habitations situées à l'ouest de la zone
- ||| Bande de recul de 10 mètres inconstructible
- - - Limite naturelle de la zone à préserver (coteau rocheux inconstructible)